Image not found or type unknown

Erreure trop versé assurance deces

Par **Dae**, le **27/03/2013** à **19:12**

Bonjour,
Mon père est décédé il y a un an et avait cotise auprès d un assureur une assurance deces depuis 2006. Deux mois après son deces ma mère avait reçu un courrier dans lequel l assureur disait avoir fait une erreure de beneficiaire et demandait le remboursement. ma mère n a pas donné suite par manque d attention compte tenu des circonstance, sachant, de plus, que mon père avait bien cotisé auprès de cet assureur.
Ma mère vient de recevoir un autre courrier du même type. Au téléphone, l assurance affirmait ne pas avoir mon père en tant que bénéficiaire, puis ils admettaient que leur groupe avait fusionné il y a quelques années et que le dossier avait pu se perdre.
Nous leur avons donc fourni les justificatifs en notre possession.
Ils ont donc recontacte ma mère en demandant cette foi ci la moitié de la somme.
Cela ne parrait pas très sérieux et très fondé.
que nous conseilleriez vous? Ma mère est elle dans l obligation de reverser ette somme avec le peu d argument que communique l assureur?

En vous remerciant d avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés